



Achat avec ou sans indivision avec ma fille

Par **Moonica**, le **23/01/2017** à **15:25**

Bonjour,

je suis mère célibataire, j'ai une seule fille.

Je suis en train d'acheter un appartement pour elle et ses fils, où je compte vivre 1 an avant de quitter la France.

La situation est qu'ensuite, je ne sais pas où sera ma résidence principale, alors que cet appartement va être la sienne durant quelques années.

Ma fille met ses petites économies, 7% du prix, pour cet achat (on s'arrange ensuite entre nous pour les charges).

- Soit je suis l'unique propriétaire et lui fais une lettre de reconnaissance de dette afin de la rembourser => du coup elle est logée à titre gracieux, quid après mon départ de cette situation ?

- soit j'achète en indivision avec elle, afin qu'elle soit aussi proprio.

Avec ce mic-mac de résidence principale de chacune ou bien elle logée à titre gracieux, au-delà de nos répartitions de compte de parts et de ce que cela implique en termes de répartition de frais, j'aimerais être éclairée pour envisager le meilleur choix en termes de statut,

merci 1000 fois par avance !

belle journée,
Monica